

Formation ENVIRONNEMENT

Programmes statistiques 2005

	page
INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)	2
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)	9
Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations	11

Institut français de l'environnement - IFEN

1. Exposé de synthèse

Le contexte dans lequel travaille l'Ifen évoluera de façon importante au cours de l'année 2004 : l'intégration au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) en tant que « service à compétence nationale » (l'Ifen est actuellement un établissement public à caractère administratif) devrait faciliter l'exercice de la fonction de collecte et de production de l'information sur l'environnement par une meilleure association aux opérations de conception et gestion de l'information réalisées par le service public de l'environnement en France, c'est-à-dire les services centraux ou déconcentrés du MEDD ainsi que les établissements publics qui en dépendent. La réflexion en cours sur le Schéma directeur des systèmes d'information débouchera quant à elle sur une réorganisation interne dont les principaux objectifs seront de renforcer la culture managériale, simplifier un organigramme trop complexe, mieux mutualiser les compétences, capitaliser les données, recentrer les travaux sur les missions (inchangées) de l'établissement, et mieux adapter les prestations aux publics. Enfin, de nouveaux locaux permettront début 2005 d'améliorer les conditions de travail.

L'élaboration de statistiques sur la production et le traitement des déchets (résultats relatifs à l'année 2004), en réponse au règlement statistique européen n° 2150/2002, devra être opérationnelle, sur la base des conclusions de la mission conjointe des inspections générales de l'environnement et de l'Insee : enquête Ademe sur les déchets banals des entreprises, exploitation des déclarations administratives de déchets dangereux, investigation sur les déchets de démolition du bâtiment, notamment. Des méthodes d'estimation indirecte seront également développées, à partir des études déjà existantes. Les réflexions méthodologiques seront notamment menées dans le cadre d'Eurostat, beaucoup de problèmes conceptuels liés au règlement restant à examiner.

Dans le domaine de l'eau, les travaux se poursuivront dans le domaine des eaux souterraines (analyse de l'état écologique, tendance des polluants). Ils reprendront pour ce qui est de la définition et du calcul d'indicateurs relatifs à l'assainissement. La réflexion en cours sur le bilan des pesticides débouchera sur une évolution de ce rapport : recherche d'indicateurs plus globaux, plus lisibles et plus représentatifs. L'exploitation de la seconde édition de l'enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement se poursuivra, en collaboration avec le Scees et le ministère de l'environnement. Elle fournira des éléments utiles aussi bien pour le volet économique de la directive cadre sur l'eau que pour les débats nationaux sur ce sujet sensible.

La mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover* France 2000 sera achevée et donnera lieu à valorisation, avec notamment le bilan de l'évolution de la couverture des terres au cours de la dernière décennie. Cette évolution sera particulièrement intéressante pour le domaine de la biodiversité.

L'Observatoire des zones humides poursuivra ses travaux avec la publication de l'enquête sur les atteintes aux milieux réalisée avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et, en fin d'année, celle de l'enquête sur la chasse aux oiseaux d'eau menée avec la Fédération nationale des chasseurs. Le géoréférencement des comptages d'anatidés se poursuivra pour une publication en 2006.

L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques restera une préoccupation importante de l'Ifen. Les travaux sur ce thème seront menés en liaison avec l'AFSSE (Plan national santé-environnement) et la Direction de la prévention des pollutions et des risques.

Le Gouvernement a arrêté une "stratégie nationale pour la biodiversité" qui prévoit, parmi d'autres actions, la création d'un observatoire statistique de la biodiversité dont la responsabilité sera confiée à l'IFEN en collaboration avec le SCEES. Ce nouveau dispositif a donné lieu à une étude de faisabilité en 2004 qui pourrait déboucher sur des premiers travaux en 2005.

Les banques de données

La structuration des banques de données de l'Ifen sera reprise à travers la mise en place des actions

définies dans le cadre de la rénovation du schéma directeur des systèmes d'information de l'Ifen, qui s'oriente vers la mise en œuvre d'un entrepôt partagé de données. Les applicatifs et environnements de production d'informations croisées seront développés en fonction des objectifs de diffusion.

En interne, un tel entrepôt facilitera les analyses intégrées dans les documents de synthèse comme le rapport sur l'état de l'environnement, ou publiées séparément comme dans *Les Données de l'environnement*. Il facilitera également les fournitures de données qui nourrissent les travaux des « observatoires » tels que le Gis Sol, l'observatoire national des zones humides, l'observatoire (interministériel) du littoral, l'observatoire des résidus de pesticides ou les réponses aux questionnaires internationaux.

La stratégie de diffusion redéfinie après le schéma directeur des systèmes d'information devrait s'appuyer essentiellement sur le web.

La combinaison de cette stratégie et de la mise en service de l'entrepôt de données partagées devrait servir de base au redéploiement des productions thématiques et multithématiques. L'alimentation de l'entrepôt deviendrait un objectif majeur destiné aux publications de synthèse, essentielles dans les missions de l'Institut, et non plus un sous-produit du travail spécifique de chaque domaine.

Comptes et économie de l'environnement

Les thèmes prévus pour la réunion de 2005 de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) sont :

- Développement des comptes, avec une étude pour la rénovation du compte de l'air, le calcul d'indicateurs d'émissions par activité économique, une analyse plus approfondie des dépenses publiques de recherche et développement;
- Indicateurs/tableau de bord : poursuivre les travaux sur les indicateurs environnementaux de développement durable (2ème version du rapport)
- Dossier sur agriculture et environnement (travaux en cours, présentation en 2005)
- Dossier sur les aspects sociaux des politiques de l'environnement.

Pour la réunion de 2006 de la CCEE, qui sera préparée en 2005, le rapport sur les dépenses devrait intégrer la première année du compte de l'air rénové, conformément au rapport méthodologique préparé en 2004. Un effort particulier de rénovation du compte de dépense pour la biodiversité et les paysages sera fait, en relation avec la stratégie nationale pour la biodiversité. Les dossiers thématiques devraient aborder les thèmes aspects sociaux des politiques de l'environnement (suite) et transport et environnement.

Les travaux réalisés en 2004 et 2005 sur l'enquête Antipol (Sessi/Scees) de l'année 2001 devraient permettre de mieux détailler les dépenses de protection de l'environnement à la charge des entreprises et de réviser le niveau des dépenses courantes dans les principaux comptes Ifen. La mise à jour annuelle des comptes de protection intégrera la suite des travaux de rénovation des comptes (bruit, biodiversité et paysages, dépenses pour le cadre de vie) pour la Commission 2005.

Dans le cadre du programme avec Eurostat, les autres travaux en développement portent sur les Comptes de la forêt pour lesquels sont prévus des résultats actualisés sur Naméa (air, énergie et eau) et sur les comptes par district hydrographique, liés à la directive cadre sur l'eau.

Indicateurs

L'Ifen poursuivra en 2005 sa participation au rapport au Parlement sur les Indicateurs de développement durable, dans le cadre du groupe animé par le Commissariat général au Plan. Il suivra activement également les travaux internationaux lancés par la Commission du développement durable des Nations-Unies, Eurostat et l'OCDE dans la lignée des recommandations de l'Agenda 21. Il développera en outre les moyens nécessaires au calcul régulier des indicateurs environnementaux retenus.

Les travaux sur les indicateurs d'intégration sectorielle (transports, agriculture, industrie) seront poursuivis avec le souci d'une adéquation avec les problématiques européennes (cf. par exemple le programme « Transport and Environment Reporting Mechanism » [TERM] de la Commission et l'AEE).

Des indicateurs de suivi de l'évolution du littoral seront mis au point et publiés dans le cadre de l'Observatoire du littoral.

2. Travaux nouveaux pour 2005

La prochaine version du « rapport sur l'état de l'environnement » est prévue en 2006. L'année 2005 sera consacrée à la collecte et aux traitements des informations nécessaires à sa rédaction.

Le règlement statistique sur les déchets impliquera directement l'Ifen dans l'exploitation des déclarations de déchets dangereux faites par les installations classées pour la protection de l'environnement, en liaison avec la Direction de la prévention de la pollution et des risques et les Drire. Il lui confère également un rôle de coordonnateur de la réponse française qui interviendra auprès de l'Ademe, du Sessi, du SES et du Scees dans le pilotage des enquêtes et estimations nécessaires pour satisfaire aux obligations découlant du règlement.

A l'issue d'une réflexion méthodologique entamée en 2002 sur le thème de la « consommation durable », l'Ifen proposera une série d'indicateurs qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux utilisés dans le cadre de l'enquête PCV de 1998. En 2005, ces indicateurs seront renseignés grâce à une nouvelle enquête réalisée avec l'INSEE et la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (volet spécifique à l'environnement dans l'enquête permanente sur les conditions de vie en janvier 2005).

Du côté de l'emploi, des formations et des métiers, l'observatoire ORME s'attache à rénover le modèle d'estimation macroéconomique de l'emploi environnement réalisé pour la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Des travaux spécifiques porteront sur l'adéquation des formations à l'environnement aux débouchés, grâce à une collaboration avec le service statistique du ministère de l'éducation nationale

3. Opérations répétitives

L'Ifen continuera à réaliser pour le compte du ministère la partie statistique du rapport annuel au Parlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets.

Le dispositif d'enquête auprès des départements et des régions sur leurs dépenses en faveur de l'environnement sera allégé compte tenu de la mise en place d'une nomenclature fonctionnelle dans les départements. Seule l'enquête auprès des régions sera réalisée en 2005 pour les comptes 2004.

L'Ifen continuera par ailleurs comme chaque année à fournir la partie environnement des ouvrages de synthèse de la Statistique publique comme l'Annuaire statistique de la France, les Tableaux de l'économie française, etc. De même les données statistiques sur l'environnement en France devront être transmises à l'Agence européenne de l'environnement, Eurostat et l'OCDE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'Ifen ne mène pas d'enquête auprès des entreprises. Toutefois le règlement statistique déchets peut imposer à terme d'ajouter des questions sur les déchets dans des enquêtes existantes, voire à créer de nouvelles enquêtes lorsqu'il n'existe pas de solution alternative.

5. Aspects particuliers du programme 2005

Aspects régionaux et locaux

Le projet « cahiers régionaux de l'environnement » évoluera en 2005. L'Ifen mettra à disposition des Directions régionales de l'environnement (Diren) souhaitant réaliser une telle synthèse dans leur région, un document méthodologique détaillant les étapes permettant d'aboutir à un « cahier » selon des critères de qualité « Ifen ». Un « kit » rassemblant les données régionales disponibles à l'Ifen sera élaboré pour faciliter aux Diren la réalisation de documents de synthèse sur l'environnement dans leur région et développer les comparaisons interrégionales.

Le changement de statut de l'Ifen permettra une nouvelle impulsion dans l'animation du réseau des statisticiens régionaux en Diren. Une note de stratégie pour ce réseau a été présentée au ministère et au Collège des Directeurs régionaux de l'environnement au printemps 2004.

La base Eider continue à vivre et à s'enrichir avec les données intéressant l'environnement aux niveaux départemental et régional. Les projets de développement (base communale et étude de faisabilité pour diffusion sur internet) freinés par des restrictions budgétaires en 2004 seront repris en 2005.

L'enquête auprès des départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement est interrompue, les données comptables établies selon la nomenclature fonctionnelle fourniront les principaux résultats nécessaires à partir des comptes 2004. Par contre l'enquête auprès des régions sera maintenue pour les comptes 2003 et 2004, en attendant la généralisation de la présentation fonctionnelle, qui sera effective pour les comptes 2006. L'Ifen essaiera d'intervenir pour que les présentations fonctionnelles distinguent les dépenses d'assainissement des dépenses de gestion de la ressource en eau, ces deux domaines de dépense étant sensiblement différents et de volumes importants.

La mise à jour de *Corine land cover* permettra de produire des résultats sur la couverture des terres aux niveaux régional et local.

Aspects environnement

La totalité du programme de l'Ifen porte sur l'environnement.

Aspects européens

Le règlement statistique européen sur les déchets est un des chantiers majeurs de l'Ifen sur le plan statistique. Il impliquera les services statistiques sectoriels, le ministère de l'Ecologie et du développement durable, l'Ademe et les professionnels. Une mission commune des inspections générales de l'environnement et de l'Insee fera des recommandations quant aux meilleures méthodes pour y répondre et à la répartition des tâches entre les nombreux acteurs impliqués.

D'une façon générale, l'Ifen s'efforcera de mieux répondre aux demandes internationales, importantes dans le domaine de l'environnement. Ces demandes portent sur la description des états et pressions sur l'environnement, mais aussi sur les comptes de l'environnement, pour lesquels le Comité des programmes statistiques a adopté une stratégie volontariste, mais non juridiquement contraignante. S'agissant des demandes de l'Agence européenne de l'environnement, l'objectif est d'augmenter la quantité et d'améliorer les délais de transmission des informations conformément aux demandes de l'Agence.

6. Publications 2004

PROGRAMME DES PUBLICATIONS DE L'IFEN 2004 (mise à jour septembre 2004)

COLLECTION / titre

	Date prévue de publication
"4 PAGES" : DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT	
De l'eau à tous prix (avec le Service central des Études et Enquêtes statistiques - Agriculture)	Sorti janv-fév
La qualité de l'eau : une préoccupation environnementale forte	Sorti mars
Inondations récentes : quelques éclairages	Sorti juillet
Les progrès de la collecte des eaux usées (résultats de l'enquête 2003)	Sorti août 2004
Synthèse des comptes : 12 ans d'évolutions (1990-2002)	Sorti septembre 2004
Les conséquences de la tertiarisation de l'économie sur les émissions de dioxyde de carbone	Sorti septembre 2004
Les formations à l'environnement	octobre
Les dépenses environnementales des Conseils généraux et régionaux (enquêtes 1996-2001)	octobre
Eaux usées et boues d'épuration	novembre
Changements climatiques	novembre
Les comptes de la forêt : résultats définitifs 2000 (effets tempête 1999)	novembre
Les perceptions sociales des risques naturels	décembre
Transport aérien et changement climatique	décembre
Évolution des prélèvements d'eau par secteur	Début 2005

ETUDES & TRAVAUX

NB : Les titres prioritaires sont en gras. L'ordre de présentation n'est pas significatif

Les pesticides dans les eaux - 6^e bilan annuel - données 2002 Sortie plaquette en juillet 2004	synthèse papier +CD données
L'état des eaux souterraines en France Sortie prévue en octobre 2004	
Synthèse enquête eau 2003	synthèse papier +CD données
Dématérialisation de l'économie, consommation et flux de matières	
Les résultats complets de l'enquête auprès des Conseils généraux et régionaux	synthèse papier +CD données
Consommation durable : volet CO ₂ et énergie	

NOTES DE METHODES

NB : Les titres prioritaires sont en gras. L'ordre de présentation n'est pas significatif.

L'évaluation des coûts environnementaux de l'automobile
Sortie en août 2004

Calcul opérationnel des flux de nutriments

NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts) Air

Mise en place d'un indice de la qualité de l'air

Les comptes de la forêt

Evaluation intégrée des émissions vers les eaux. Consolidation des apports directs et diffus

Evolution de la composition des eaux de rivière selon les secteurs d'activité : application des techniques "EuroWaternet" de stratification

OUVRAGES

Le Principe de précaution au XX^{ème} siècle (version en français de The Precautionary Principle - Agence européenne de l'Environnement)	Site Internet Ifen
Les cahiers régionaux de l'environnement : Nord - Pas-de-Calais	Publié juin
Données économiques de l'environnement (rapport général de la Commission de comptes et de l'économie de l'environnement)	
Les cahiers régionaux de l'environnement : Centre	

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Résultats détaillés de l'enquête « Déchets ménagers et assimilés »

juillet 2004

Rénovation du compte de lutte contre le bruit

Le compte de l'air : méthodologie renouvelée

Le compte de gestion des déchets : méthodologie renouvelée

Les comptes de l'eau : méthodologie renouvelée

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Formation « Environnement », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Période	Observations	Suivi
Enquête "Eau et assainissement"	SCEES - IFEN	Début 2006.	Avec usage de sources administratives	Demande d'opportunité pour 2006
Connaissance des déchets	IFEN - ADEME		Réponse aux exigences du règlement européen sur les déchets (origines et traitements des déchets), voir programme « industrie »	Demandes d'opportunité pour 2005 d'une enquête Ademe auprès des entreprises industrielles et d'une enquête SES auprès des entreprises de démolition

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME

Département des Observatoires , des Coûts et de la Planification des Déchets

Partie 1 - Introduction

En matière de déchets, il y aura deux enquêtes nationales en 2005. A savoir :

- ✓ L'enquête ITOM 2005 (portant sur les données 2004) dans le cadre du cycle bisannuel entamé en 2001 et concordant avec l'exigence du règlement européen 2150/2002, relatif aux statistiques sur les déchets, de faire de 2004 la première année de référence.
- ✓ Une enquête sur les déchets banals et les déchets dangereux diffus des entreprises, dans le cadre également du règlement européen

Par ailleurs, le Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets :

- ✓ préparera une deuxième campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères après celle de 1993 (réalisation prévue en 2005/2006), demandée par le MEDD dans le plan national de prévention de la production de déchets présenté en février 2004.
- ✓ continuera la structuration du réseau des observatoires locaux prévue dans la communication de Madame Bachelot du 04 juin 2003.

Partie 2 – Travaux nouveaux pour 2005

L'IFEN, coordonnateur de la réponse française au règlement statistique européen sur les déchets, a demandé à l'ADEME de réaliser une enquête sur les déchets banals et les déchets dangereux diffus des entreprises en 2005, portant sur les données 2004.

Il s'agira d'actualiser la connaissance statistique depuis la dernière enquête en 2000.

Partie 3 – Opérations répétitives

L'inventaire (non obligatoire) des installations de tri, transit, traitement et stockage des déchets ménagers et assimilés (ITOM) sera reconduit. Pour la première fois, les données pourront être saisies directement par les enquêtés ou par le prestataire de l'ADEME sur la base de données SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement), accessible par le Web à partir d'octobre 2004.

Depuis deux enquêtes (2001 et 2003), le taux de réponse à ITOM est passé de 98% à 82%. Un sondage téléphonique début 2004, auprès de 94 exploitants non-répondants, a montré que cette défection serait due majoritairement au fait que les questionnaires n'auraient pas été reçus par les exploitants ou que leurs réponses ne seraient pas arrivées à l'ADEME !. Une attention particulière sera donc portée à ces problèmes de courrier.

L'ADEME poursuivra, avec le ministère de l'écologie et les professionnels concernés, les travaux sur les observatoires "filières" en particulier :

- ✓ Sur les huiles usagées, mais l'évolution du système actuel pour 2005 est incertaine.
- ✓ Sur les piles, l'ADEME assurera la surveillance de l'exploitation des données et l'information du public.

- ✓ Sur les pneus usagés, un observatoire est en cours de montage.
- ✓ Sur les véhicules hors d'usage, une étude de préfiguration est en cours et un appel d'offres sera lancé en 2005.
- ✓ Sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), un appel d'offres sera lancé en 2005 (attente du contenu des textes réglementaires à venir)

Partie 4 – Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre de l'enquête sur les déchets d'entreprises, une enquête préalable est en cours de réalisation (fin en novembre 2004) dans un objectif d'adaptation au RSE et de simplification du questionnaire:

- ✓ sur la partie relative à la collecte,
- ✓ pour les établissements de 10 à 20 salariés qui ne seront plus enquêtés,
- ✓ pour les déchets dangereux avec la possibilité de transmettre un fichier informatique existant.

Dans le cadre d'ITOM, ouverture de la possibilité de répondre via Internet (SINOE) avec l'accès aux résultats des enquêtes précédentes.

Partie 5 – Aspects particuliers du programme 2005

1. Aspects régionaux et locaux

La loi de « décentralisation » prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens, déjà entamée, complètera le développement du réseau des observatoires locaux dans lequel s'intégreraient les départements. En effet, si ces derniers ont la compétence du plan, le recueil de données assuré dans ce cadre pourrait servir en partie à l'alimentation de l'observatoire.

L'ouverture de SINOE permet aujourd'hui de disposer d'une base de données commune à tous autorisant les agrégations et les comparaisons.

Le minimum d'informations communes devra être cohérent avec le règlement statistique.

2. Aspects européens

L'ADEME transmet chaque année au MEDD, les données relatives au suivi des directives 94/62 sur les emballages et déchets d'emballages et 99/31 sur la mise en décharge.

En 2005, l'ADEME participera, sous l'autorité de l'IFEN, au recueil des données en vue de la réponse française au règlement statistique.

Partie 6 – Liste des publications

- ✓ Les déchèteries en France : organisation, fonctionnement et évolution 1996-2001 (septembre 2003 – réf. 4450 – 23,00 €).
- ✓ Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Bilan 2002 (mars 2004 – réf. : 4935 – gratuit).
- ✓ Déconstruire les bâtiments : un nouveau métier au service du développement durable (mars 2003 – réf. : 4141 – 55,00 €).

**Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2004
examinés par d'autres formations du CNIS**

	Page
- Formation Agriculture	12
- Formation Démographie, conditions de vie	13
- Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie	14
- Formation Monnaie, finances, balance des paiements	17
- Formation Transports, tourisme	18
- Formation Urbanisme, équipement, logement.....	19

Formation Agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

1. Exposé de synthèse (extrait)

Les travaux préparatoires d'adaptation au règlement de fin 2002 sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture, engagés en 2004, seront poursuivis en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME.

Le renouvellement de l'enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs, prévu fin 2006, sera préparé. Une possible extension du champ de la précédente édition (2001) à la viticulture est à l'étude.

Afin de répondre au nouveau règlement sur les déchets dont la première année de constat porte sur 2004, sera mis en place un premier dispositif de recueil d'informations prenant en compte les recommandations d'une mission d'inspection conjointe Insee-Environnement. Il s'appuiera, pour ce premier exercice, sur la mobilisation d'informations existantes, qu'elles soient de nature administrative ou professionnelle, ainsi que sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels banals. L'étude, initiée fin 2003, sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi associant coopératives et filiales à statut non coopératif débouchera sur des premiers résultats concernant le secteur des IAA. Ce travail sera étendu au secteur du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires en 2005.

2. Travaux nouveaux pour 2005

c) Etude pilote sur les déchets agricoles

Afin de répondre aux récentes obligations communautaires en terme de statistiques sur les déchets (règlement (CE) 2150/2002), l'IFEN a présenté en 2003 au nom de la statistique publique française un projet d'étude pilote sur les déchets agricoles. Le SCEES associé à l'IFEN et l'ADEME participe à cette étude dont les conclusions devraient être rendues en début d'année 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2- Aspects environnementaux

L'enquête légumes 2005 comporte un petit volet environnemental : pratiques en matière de protection des cultures, pulvérisateurs, élimination des déchets.

L'enquête « Pratiques culturales 2006 » permettra de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs et d'établir des indicateurs agri-environnementaux, en particulier dans le cadre de la directive « nitrates ».

L'enquête Teruti-Lucas permet une description de l'occupation du territoire physique et fonctionnelle. Le questionnaire rénové devrait intégrer certains aspects environnementaux. Les études environnementales sont multiples : paysage, urbanisation, érosion,...

Formation Démographie, conditions de vie

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Conditions de vie des ménages

2. Travaux nouveaux pour 2005

• Partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie

En 2005, deux enquêtes "partie variable PCV" sont prévues, l'une en janvier sur le thème des **pratiques environnementales** et l'autre en octobre sur les **technologies de l'information et de la communication**.

Faisant suite à une première enquête réalisée en janvier 1998, l'objectif de l'enquête sur les **pratiques environnementales des ménages** est d'appréhender globalement ces pratiques, ce qui couvre une série de thématiques telles que le tri des déchets, les économies d'énergie dans le logement, le choix des modes de transport. Mais l'enquête dépasse le cadre des pratiques, d'une part pour fournir des informations sur les équipements environnementaux (collectifs et individuels), d'autre part pour tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, fonction de la proximité ou de la disponibilité de ces équipements, mais aussi des caractéristiques socio-démographiques.

Des questions abordées lors de la précédente enquête, concernant les principaux domaines environnementaux, seront soit reprises dans cette partie variable, soit intégrées dans la partie fixe au travers des nouveaux indicateurs sociaux : tri des déchets, sensibilité à la pollution de l'air et au bruit, utilisation des moyens de transports, pratiques d'achats, consommation d'eau du robinet. Le questionnaire ne devra pas pour autant se borner à assurer la continuité des thèmes abordés en 1998 tant les comportements, les politiques et les équipements environnementaux ont évolué depuis. En particulier, les problématiques de l'effet de serre et des économies d'énergie apparaissent comme des sujets majeurs qui devront compléter les thématiques de 1998 : les pratiques d'achat des biens d'équipement ménagers et d'automobiles, l'utilisation d'équipements consommateurs d'énergie seront ainsi étudiés.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité. L'enquête « partie variable » de janvier portera sur les pratiques environnementales des ménages.

Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Ministère délégué à l'industrie

Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

En 2005, comme tous les 3 ans, l'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) sera étendue au suivi des dépenses courantes relatives à ces investissements. Par ailleurs, les réflexions se poursuivront en 2005 pour adapter cette enquête ; cette adaptation sera tout d'abord nécessaire pour se mettre en conformité avec les nouvelles obligations européennes en ce domaine (prise en compte des variables environnementales dans le règlement structurel) ; d'autre part, le nouveau règlement européen sur le suivi biennal de la production de déchets (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02) entraînera sans doute un aménagement de l'enquête Antipol, celle-ci pouvant paraître la mieux adaptée à ce type de suivi.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Concernant la transposition en droit français d'une éventuelle directive sur l'énergie, l'avenir apparaît toujours incertain ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait entraîner une adaptation du questionnaire EACEI, visant le cas échéant à substituer une information administrative à une collecte statistique. Par ailleurs, le réexamen du champ de l'EACEI opéré en 2003, visant notamment à s'assurer que tous les établissements industriels sont bien interrogés, quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise, permettra dès 2004 un meilleur suivi des consommations d'énergie dans l'industrie (un examen analogue aura été fait pour l'enquête Antipol, cf. ci-dessous). En outre, de premières améliorations méthodologiques apportées en 2003 à la production des résultats de l'EACEI ont encore été amplifiées en 2004 (redressements d'estimateurs par post-stratification ou calage sur marge) ; parallèlement seront diffusées en 2004 des évolutions de consommation d'énergie «toutes choses égales d'ailleurs», permettant de mieux suivre les efforts faits pour rendre les processus de production plus économes en énergie.

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) aura en 2005 un complément couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement, conformément aux obligations européennes. De premières réflexions seront conduites en 2005 visant à analyser la faisabilité d'une évolution du questionnaire Antipol pour prendre en compte au moins une partie du suivi biennal de la production de déchets, conformément au nouveau règlement européen (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02). Le premier suivi statistique devrait concerner en 2007 l'exercice 2006. De même, et en prévision de la fin de la période dérogatoire obtenue par la France quant à une transmission de données d'investissements anti-pollution sans troncature aux seules unités de plus de 20 salariés, une nouvelle stratégie d'observation fera l'objet d'études en 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le prochain recensement de ces dépenses courantes sera donc fait en 2005, sur l'exercice 2004. D'autre part, une étude aura été engagée dès 2004 quant à la possibilité d'intégrer à l'avenir dans cette enquête un volet «déchets» pour satisfaire au nouveau règlement européen en la matière.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction des affaires financières et économiques
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse (extrait)

Afin de répondre au nouveau règlement sur les déchets dont la première année de constat porte sur 2004 et donc **d'adapter nos outils aux nouveaux règlements européens** il sera mis en place en 2005 un premier dispositif de recueil d'informations prenant en compte les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement.

En 2005, l'enquête sur les investissements destinés à protéger l'environnement sera élargie aux dépenses courantes conformément aux obligations européennes dans ce domaine. Une nouvelle stratégie d'observation sera étudiée afin de porter en 2006 le seuil d'interrogation à 20 salariés au lieu de 100 actuellement.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, prenant en compte les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration, sera être mis en œuvre en 2005. Il s'appuiera, pour ce premier exercice, sur la mobilisation de sources d'information existantes, qu'elles soient de nature administrative ou professionnelle, ainsi que sur une enquête de l'Ademe concernant notamment les déchets industriels banals. Parallèlement sera mise en place une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe sur les évolutions souhaitables de ce dispositif pour l'exercice suivant portant sur 2006.

La révision de **l'enquête annuelle sur les investissements des établissements industriels pour protéger l'environnement**, lancée pour la première fois en 1992, doit prendre en compte la mise en place par Eurostat d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles. Une adaptation du questionnaire doit être réalisée en concertation avec les utilisateurs et le Sessi afin d'intégrer les évolutions de la définition des variables. A compter de l'année de collecte 2006, la couverture du champ sera également étendue aux unités de 20 à 99 salariés.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** concerne les établissements de 100 salariés et plus. Une nouvelle stratégie d'observation sera étudiée en 2005 afin de porter ce seuil à 20 salariés en 2006 selon des modalités permettant de limiter la charge de réponse pesant sur les établissements. Pour l'enquête réalisée en 2005, le questionnement sera élargi aux dépenses courantes.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de collecte 2005, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'informations tenant compte des recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration sera mis en place en 2005. Il s'appuiera sur la mobilisation de sources d'informations existantes, d'origine administrative ou professionnelle, ainsi que sur une enquête de l'Ademe concernant notamment les déchets industriels banals.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation et de la prospective

Bureau des études statistiques sur la recherche

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

Formation Monnaie, finances, balance des paiements

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
Comptes nationaux des administrations publiques

4. Aspects particuliers du programme 2005

4.2. Aspects environnement

Dans la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations, une fonction « environnement » est prévue. En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par l'IFEN et d'autres organismes. Ces travaux nous conduisent à engager des travaux sur les méthodes de redressement pour absence. Les modalités de notre contribution au compte satellite de l'eau et des déchets dans le cadre d'une campagne de compte courante se mettent en place.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
Bureau 5A (ex 6C)

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects environnement

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité.

Formation Transports, tourisme

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)

3. Opérations répétitives

Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la direction des transports terrestres (DTT), à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SES ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

5. Aspects particuliers du programme 2005

Aspects "environnement"

Le SES développe au fur et à mesure des possibilités le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport. Ce chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SES dans ce domaine, en liaison avec la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) du ministère de l'écologie et du développement durable, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). C'est ainsi par exemple qu'est approfondi avec l'IFEN l'aspect « évaluation des dépenses de protection de l'environnement », avec la recherche d'un indicateur sectoriel « transport » basé sur une expérimentation auprès des sociétés gestionnaires d'autoroutes.

Les synergies avec la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) continueront à être recherchées. Le SES participera en particulier au groupe technique, constitué fin 2004, chargé d'élaborer le dossier « Mobilité, Transport et environnement » prévu pour 2006. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit.

A signaler également la poursuite des travaux de longue haleine lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme « TERM » (« Transport and Environment Reporting Mechanism ») visant au rassemblement de données statistiques sur les transports destinées à alimenter les exercices d'évaluation nécessaires pour éclairer les mesures à prendre pour réduire les émissions, par les transports, de gaz à effet de serre et de polluants.

Formation Urbanisme, équipement, logement

Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles

Deux enquêtes véritablement nouvelles sont programmées. L'enquête inter-services sur la gestion de l'immatériel et **l'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment**. On rappelle qu'en 2004, alors que l'on met à nouveau en œuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises, on renouvellera l'enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise sur le thème de l'entretien-amélioration du bâtiment, comme celle réalisée en 2000 sur l'exercice 1999. Le questionnaire pourra être très légèrement revu pour tenir compte plus précisément des besoins de l'indice IPEA, mais il ne s'agira pas d'une nouvelle enquête. Elle permettra notamment d'actualiser la pondération des familles de travaux de l'IPEA.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2 Aspects "environnement"

L'enquête sur les investissements des collectivités locales (Colloc) devrait permettre de fournir à terme des indications sur leurs investissements destinés à l'adduction d'eau et à l'évacuation des eaux usées. En 2002, le questionnaire a été aménagé, afin que les EPCI et syndicats qui n'ont pas de budgets annexes spécifiques précisent les compétences que couvrent les données de leur budget principal.

Une étude exploratoire sur les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales a été confiée par le SES au Ceren en 2002. Une étude complémentaire sur le thème étalement urbain et émission de CO₂ devrait être réalisée en 2005. L'objet de cette étude serait d'établir un bilan de l'étalement urbain en terme de gaz à effet de serre sur une agglomération en tenant compte à la fois des émissions liées à la consommation d'énergie dans le logement (émissions directes et indirectes) et les émissions liées à l'usage de transport. Cette étude se fera sur un ou plusieurs cas concrets (région Ile-de-France et éventuellement agglomération de Lille).